



LES FEUX EXTÉRIEURS

Réf. RÈGLEMENT NUMÉRO 21-RM-05



	1 mètre et -	2 mètres et -	Moins de 4 mètres	Foyer extérieur
Autorisation	12 mois par année	1 ^{er} novembre au 30 avril	1 ^{er} novembre au 30 avril	12 mois par année
Horaire	Tous les jours de 8h à 1h	Tous les jours de 8h à 1h	Tous les jours de 8h à 1h	Tous les jours de 8h à 1h
Permis	Non-nécessaire	Nécessaire	Nécessaire	Non-nécessaire
Dégagement	<ul style="list-style-type: none">10 m des lignes de propriété10 m d'un bâtiment / réservoirs2 m de tous matériaux combustibles	<ul style="list-style-type: none">15 m des lignes de propriété15 m d'un bâtiment / réservoirs10 m de tous matériaux combustibles	<ul style="list-style-type: none">30 m des lignes de propriété30 m d'un bâtiment / réservoirs15 m de tous matériaux combustibles	<ul style="list-style-type: none">6 m des lignes de propriété6 m d'un bâtiment / réservoirs2 m de tous matériaux combustibles
Conditions spécifiques	<ul style="list-style-type: none">Doit être surveilléMoyen d'extinction à 10 m1 m de hauteur max.Être entouré de matériaux non combustibles (briques, roches, pierres...)	<ul style="list-style-type: none">Doit être surveilléMoyen d'extinction à 10 m	<ul style="list-style-type: none">Doit être surveilléMoyen d'extinction à 10 m	<ul style="list-style-type: none">Doit être surveilléMoyen d'extinction à 6 mAvec grillage et pare-étincelles (1 cm)Reposés sur une base incombustibleDimension maximale de la base : 70x70 cmHauteur inférieure à 1.5 m
INTERDICTION lorsque l'indice SOPFEU indique	TRÈS ÉLEVÉ	TRÈS ÉLEVÉ	TRÈS ÉLEVÉ	EXTRÊME

INTERDICTIONS GÉNÉRALES

Il est interdit de brûler du gazon, des feuilles, du foin, de la paille de graminée, des ordures, des déchets de construction, des produits à base de pétrole et tout autre article jugé polluant.
Aucun feu n'est autorisé lorsque les vents dépassent vingt (20) km/h ou lorsque l'indice de la SOPFEU est à extrême.

NOTES : L'indice d'inflammabilité de la SOPFEU se retrouve sur la page principale de cantley.ca ou www.sopfeu.qc.ca

Les citoyens sont responsables de vérifier l'indice d'inflammabilité avant toute activité liée à l'allumage d'un feu et de se conformer au règlement 21-RM-05
Le terrain de camping de Cantley possède son propre règlement pour les feux extérieurs de 1 m et moins.